

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2005 - Convocation du 16/06/2005

Compte rendu affiché le : 01/07/2005

Président de séance : Mme Marie-Louise GUERIN

Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

**Présents :**

Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

**Absents représentés :**

M. FERNANDES (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY); M. CHRETIN (pouvoir à Mme MARMONIER); M. FAURE (pouvoir à M. POINT); M. LAFFLY (pouvoir à Mme GUERIN); Mme GLATARD (pouvoir à Mme ZUILI); Mlle MILLET (pouvoir à Mme LABASOR); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT)

**Objet : Service animation - Recrutement animateur de proximité**

Le service animation (12/18 ans) de la ville de Neuville est composé de deux personnes : un responsable de secteur et un animateur de proximité.

Le poste d'animateur de proximité n'étant, à ce jour, pas pourvu, la ville souhaite recruter une personne en vue notamment des vacances estivales.

Il aura en charge la mise en place d'actions en direction de l'ensemble des neuvillois et notamment des jeunes des quartiers périphériques de la ville. Il mettra en place des animations ludiques, sportives, culturelles en direction de ce public.

Il sera attaché au responsable de secteur et intégrera le fonctionnement de la collectivité. Il effectuera 37 heures hebdomadaire et son salaire sera de 1 500 euros bruts par mois.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat de ville et sa convention particulière d'application,
- CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de chargé d'animation sociale en direction des jeunes des quartiers repérés en zone de sensibilité 2 au titre de la politique de la ville,
- **DECIDE de procéder à la création d'un emploi de chargé d'animation qui sera pourvu par contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois,**
- **DIT que cet emploi est défini par le profil suivant :**
  - *agent chargé de proposer aux jeunes notamment des quartiers sensibles par une démarche active et ciblée, des informations, actions ou animations destinées à favoriser leur participation à la vie communale,*
  - *l'écoute, le dialogue et la concertation constituent les bases des programmes à mettre en place, programmes devant être au préalable validés par les institutions intéressées,*
- **FIXE la rémunération liée à la mission ainsi définie à celle correspondant à l'indice brut 363, majoré 336 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment la signature du contrat de travail de droit public à intervenir,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des partenaires de la commune, les subventions aux taux les plus élevés possible pour contribuer au financement de ce poste,**
- **PRECISE que la dépense correspondante est prévue notamment à l'article 64131 du budget communal.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 23 juin 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 07/07/2005  
Publication ou affichage du 07/07/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.